

# CITROËN

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN  
régie par les articles 118 à 150 de la loi sur les sociétés commerciales

SERVICES A LA CLIENTELE  
DEPARTEMENT TECHNIQUE APRES-VENTE

Mise à jour N° 1 : 3/1978 (*incluse*)

N° 2 .....

N° 3 .....

MANUEL DE REPARATIONS N° 850

FASCICULE 6

OCTOBRE 1978

## VEHICULES CX

# DIESEL

14 040



Manuel 850-6

CAPITAL 965.860.000 F  
C.C.P. PARIS 121 - 54

SIEGE SOCIAL : 117 A 167, QUAI ANDRE-CITROËN 75747 PARIS CEDEX 15  
TELEPHONE : (1) 578.61.61 - TELEGRAMME ET TELEX : 270817 CITROËN PARIS

R.C. PARIS B 64.2050199  
SIRET 642050199/00016



# UTILISATION DU MANUEL

---

## PRESENTATION.

Ce fascicule N° 6 est divisé en quatre parties, séparées par des intercalaires à onglet :

CARACTERISTIQUES  
DEPOSES ET POSES  
REMISES EN ETAT  
ELECTRICITE

Seules les opérations spécifiques au véhicule **CX DIESEL** sont traitées dans ces différentes parties. Pour toutes les autres opérations, qui sont communes à celles des véhicules **CX ESSENCE**, se reporter aux différents fascicules du **MANUEL 850**.

Le fascicule 1 comporte :

- les **CARACTERISTIQUES - REGLAGES - CONTROLES**

Le fascicule 2 traite les opérations de :

- **DEPOSES** et **POSES** des organes, sous-ensembles et accessoires.

Le fascicule 3 traite les opérations de :

- **REMISES EN ETAT** des organes, sous-ensembles et accessoires.

Le fascicule 5 traite les opérations concernant la **CARROSSERIE**.

Chacun de ces fascicules est vendu séparément, ce qui permet d'avoir pour chaque spécialité les exemplaires correspondant aux besoins de l'atelier.

Chaque fascicule est présenté dans une reliure de couleur rouge à mécanique du type « **MULTO** » afin de faciliter le classement des mises à jour, ou le prélèvement d'une opération nécessaire à l'atelier.

## COMPOSITION DU FASCICULE 6.

Chaque partie comporte :

- la liste des opérations figurant dans celle-ci,
- les opérations, classées par ordre numérique,
- la liste récapitulative de tous les outils spéciaux cités dans les opérations et les dessins d'exécution des outils spéciaux non vendus et devant être fabriqués par le réparateur lui-même.